

## **Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité - Une délégation se rendra en Europe**

QUÉBEC, le 23 juin 2011 /CNW Telbec/ - La présidente de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, M<sup>me</sup> Maryse Gaudreault, annonce aujourd'hui qu'une délégation restreinte de ses membres se déplacera en France, aux Pays-Bas et en Belgique pendant 10 jours, à la fin du mois de juin 2011 pour mesurer l'état actuel du débat public sur la question.

« La Commission a envisagé avec sérieux toutes les options qui s'offraient à elle dans l'étude de ce sujet délicat, complexe et sensible. Après plusieurs discussions, les membres de la Commission ont conclu, à l'unanimité, qu'il est incontournable qu'une délégation aille constater sur place la réalité de ce qui se vit dans ces pays », ont souligné M<sup>mes</sup> Maryse Gaudreault et Véronique Hivon, vice-présidente de la commission.

Cette délégation tentera de comprendre comment s'est déployée concrètement l'ouverture à l'euthanasie aux Pays-Bas et en Belgique. Comme l'argument des dérives possibles est un des plus récurrents avancés pendant les auditions publiques, il est fondamental de creuser cette question, qui aiderait grandement les membres de la Commission dans leur réflexion. Cette mission en Europe permettra à la Commission d'alimenter ses recommandations pour la rédaction du rapport qui serait déposé à la fin de l'automne 2011.

Les membres de la délégation profiteront de leur passage en France pour rencontrer les parlementaires qui ont récemment rejeté l'option de l'euthanasie. Aussi, la présidente de la Commission a accepté d'intervenir lors du premier Congrès francophone d'accompagnement et de soins palliatifs à Lyon à la fin du mois de juin 2011 afin de présenter les travaux de la Commission.

La Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité a été créée le 4 décembre 2009 avec pour mandat, notamment, de tenir une consultation générale sur les conditions de fin de vie, les soins palliatifs, l'euthanasie et le suicide assisté. Les auditions publiques ont commencé le 7 septembre 2010 et se sont terminées le 22 mars 2011. Les députés se sont dits très impressionnés de la participation massive des citoyens et des organismes au débat. La Commission a reçu plus de 300 mémoires et demandes d'intervention et près de 6800 réponses au questionnaire en ligne. Après 29 jours d'auditions et 8 villes visitées, il s'agit de l'une des consultations générales ayant suscité le plus d'intérêt si l'on tient compte qu'une bonne consultation reçoit généralement une cinquantaine de mémoires.

### **Source et renseignements :**

Jean-Philippe Laprise  
Conseiller en communication  
Assemblée nationale du Québec  
418 643-1992 poste 70272  
[jp Laprise@assnat.qc.ca](mailto:jp Laprise@assnat.qc.ca)